



PC.DEL/304/13
2 May 2013

EUROPEAN UNION

Original: FRENCH

**Conseil Permanent de l'OSCE Nr 950
Vienna, 2 Mai 2013**

**La déclaration de l'Union européenne sur les incidents en
République de Moldavie**

L'Union européenne est sérieusement préoccupée par les incidents qui ont troublé la stabilité dans la Zone de Sécurité en République de Moldavie, la nuit du 26 au 27 avril 2013, incidents qui suivent d'autres tensions récentes dans la Zone de Sécurité. L'UE appelle au calme et à la retenue de tout geste unilatéral qui pourrait davantage accroître les tensions et encourage les autres acteurs internationaux à agir dans le même esprit. A cet égard nous saluons les promptes réactions de la Présidence-en-exercice de l'OSCE et de la Mission de l'OSCE en République de Moldavie.

L'UE reste très attachée aux discussions au format 5+2 et au respect de la liberté de mouvement des populations entre les deux rives du Dniestr. Nous espérons que les prochaines discussions en 5+2, prévues à Odessa les 23 et 24 mai, permettront de réaliser des progrès dans ce domaine et sur d'autres sujets du règlement, y compris les aspects politiques et de sécurité.

La Croatie*, pays en voie d'adhésion ; la Turquie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, l'Islande+ et la Serbie*, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, membres de l'Association européenne de libre-échange ; la Géorgie, et Andorre se rallient à cette déclaration.

* La Croatie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie demeurent membres du Processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.